

# Guide Scolaire & Péri-scolaire

2022

2023



# LE BIEN-ÊTRE ET LA RÉUSSITE DE VOS ENFANTS, NOTRE PRIORITÉ

Notre équipe municipale a fait de l'éducation une des priorités de ce mandat. En consacrant en 2021 la majorité du budget d'investissement de la ville à l'éducation et à la petite enfance (57,1% soit plus de 14 millions d'euros), nous confirmons cet engagement et mettons tout en œuvre pour donner aux 1 859 petits Brugeais accueillis dans nos écoles les conditions de leur réussite et de leur épanouissement.

Vous découvrirez dans ce guide les éléments essentiels de l'organisation mise en place dans les écoles de la ville ainsi que notre offre de services. Celle-ci est la plus adaptée possible aux rythmes des familles et assurée par des agents municipaux qualifiés et investis dans leurs missions. Bonne lecture !



**Brigitte TERRAZA**  
Maire de Bruges  
Vice-présidente de  
Bordeaux Métropole



**Emmanuelle LAMARQUE**  
Adjointe au Maire  
Enfance et Éducation



## LES RYTHMES SCOLAIRES

- **Temps d'école répartis sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi)**
- Temps d'apprentissage allongés le matin (8h30-12h)
- Fonctionnement des Accueils de Loisirs **le mercredi toute la journée**
- **Ateliers périscolaires** proposés **gratuitement** pendant la pause méridienne (entre 12h et 14h)
- **Activités sportives multisport proposées de 16h30 à 18h** sur les sites sportifs (*tarification accueil périscolaire*) : accompagnement des enfants au départ de l'école / Récupération des enfants à 18h par les parents sur les sites sportifs.
- **Accueil périscolaire** le soir à partir de 16h30

# Organisation de la semaine

	7h15	8h30 - 12h00 <sup>1</sup>	12h00 - 14h00	14h00 - 16h30 <sup>1</sup>	16h30 - 18h30
<b>Lundi Mardi Jeudi Vendredi</b>	Accueil périscolaire	Classe	Pause méridienne ..... Ateliers périscolaires	Classe	Accueil périscolaire ..... Multisports (sauf vendredi) de 16h30 à 18h
<b>Mercredi</b>	Accueil de loisirs sans hébergement (matin et/ou après-midi) <sup>2</sup> Possibilité de récupérer les enfants avant ou après le déjeuner du mercredi				

**1** Décalage de 10 min pour les écoles maternelles Jacques Prévert et Pablo Picasso : 8h40-11h55 / 13h55-16h40.

**2** Les ALSH Île aux Enfants, Jacques Prévert, Arc-en-ciel, la Marianne, Olympe de Gouges et Frida Kahlo sont ouverts de 7h15 à 18h30 et fonctionnent à la journée (repas compris) ou à la demi-journée (repas sur demande).

## Vie scolaire

Le territoire communal est découpé en cinq secteurs scolaires :



La Mairie assure la répartition des élèves selon l'adresse de résidence et traite les demandes de dérogations en commission. Cette commission est composée d'élus, directeurs d'écoles et représentants des parents d'élèves. *(Carte de sectorisation consultable sur le site de la ville : [www.mairie-bruges.fr](http://www.mairie-bruges.fr) : Coin des parents > enfance)*

### Rappel « Kiosque Famille »

**Rassembler sur une plateforme unique toutes les démarches des familles, c'est tout l'enjeu du nouveau « Kiosque Famille ».** Les familles pourront y accomplir un certain nombre de démarches administratives : réserver les actualités en ligne, payer les factures, télétransmettre les documents, suivre l'actualité des structures, accéder à un espace dédié ...



## Préparation des repas

La préparation des repas est confiée à la société **ANSAMBLE** qui vous adresse directement chaque mois la facture des repas consommés par vos enfants. Les menus sont élaborés à partir d'un **plan alimentaire équilibré et validé par une diététicienne**.

Les établissements élémentaires sont tous équipés de **self-services**. Dans les **écoles maternelles, un service à table est assuré**. Des agents en renfort viennent accompagner les enfants sur le temps de repas en élémentaire et en maternelle.



Les enfants sont incités à goûter et à manger toutes les composantes du repas. **Un projet éducatif de restauration scolaire a été élaboré afin de favoriser une cohérence éducative et satisfaisante au mieux les besoins et intérêts de l'enfant.**

.....  
**Responsable** : Anthony Lastennet  
T 05 56 16 80 91 / e-scolaire@mairie-bruges.fr

## Inscription

Lors d'une 1ère inscription, vous devrez compléter une feuille d'inscription à la restauration scolaire à remettre à l'Accueil Familles, et indiquerez la fréquentation prévisionnelle de vos enfants (ex : tous les lundis ou occasionnellement...). Pour les enfants déjà inscrits en 2021, il n'y a pas lieu de remplir une nouvelle feuille d'inscription. **En cas de modification, contacter ANSAMBLE.**

## Réservation/Annulation/Modification des repas

Si vous souhaitez modifier ou annuler la réservation d'un repas, vous pouvez le faire en respectant un **délaï de 48h sur la plateforme <https://srahautmedoc.cartepius.fr/>**, avec vos identifiants figurant sur la facture. À défaut, le repas vous sera facturé. Si votre enfant ou l'enseignant de votre enfant est malade et que ce délai n'a pu être respecté, vous devrez impérativement prévenir **ANSAMBLE** par mail sur **sivomcc.rc@ansamble.fr** (Merci de préciser nom/prénom/école/motif de l'absence) ou par téléphone au 05 56 95 96 04 **le jour de l'absence de votre enfant**. Ainsi, le repas **ne vous sera pas facturé**. De même, en cas d'absence de l'enfant du fait de motifs indépendants de la volonté de la famille (grève, sortie scolaire, classe découverte...), les repas ne seront pas facturés. **Les familles ne sont pas tenues, dans ce cas, d'informer ANSAMBLE.**

Vous pourrez également inscrire votre enfant exceptionnellement un jour où il ne fréquente pas la restauration à condition de suivre les mêmes modalités et **en respectant le même délai de 48h.**

Vous pouvez consulter les menus et les allergènes sur [ww.meandmyself.ansamble.fr](http://ww.meandmyself.ansamble.fr)

**SRA-ANSAMBLE / 05 56 95 96 04 / <https://srahautmedoc.cartepius.fr/>  
sivomcc.rc@ansamble.fr**

## Réservation de repas sans viande

Les parents des écoles membres du SIVOM du Haut Médoc ont la possibilité de choisir pour leur enfant un repas avec ou sans viande. Les parents qui le souhaitent auront le choix d'inscrire leur enfant au repas sans viande toute l'année.

Les parents peuvent également choisir d'exclure une viande pour toute l'année (bœuf-veau/porc/volaille) en complétant la fiche d'inscription ou en contactant le **05 56 95 96 04**.



### Des barquettes 100% végétales :

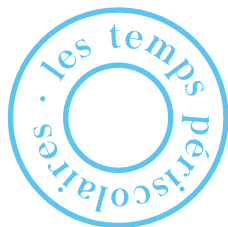
Depuis la rentrée 2021, les restaurants scolaires de Bruges utilisent des barquettes 100% végétales et recyclables. Le SIVOM Haut-Médoc - qui fournit les repas pour les écoles de six communes dont Bruges - a réalisé une avancée majeure ces derniers mois : remplacer les traditionnelles barquettes en plastique par de nouvelles biocompostables. Fabriquées dans le Tarn-et-Garonne, ces barquettes sont broyées pour en faire du compost. Le tri des déchets est effectué à chaque fin de repas par les écoliers.

**8,90€**

C'est le coût que paye la Ville de Bruges pour chaque repas à la cantine. Ce repas est ensuite facturé aux familles brugeaises entre 0,67€ et 4,74€, en fonction du quotient familial.

La ville de Bruges prend donc en charge entre 92,5% et 46,8% du coût du repas à la cantine de chaque enfant, afin que le prix ne soit pas un facteur d'exclusion de la restauration scolaire.





# Accueil périscolaire

(aps) du matin et du soir

## Horaires d'ouverture :

- **7h15-8h30** (ou 8h40 pour les écoles maternelle Picasso et Prévert)
- **16h30-18h30** (ou 16h40 pour les écoles maternelles Picasso et Prévert)

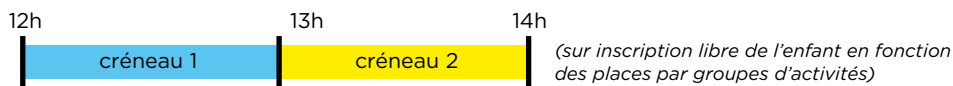
## La pause méridienne :

La pause méridienne est un véritable moment récréatif, un temps éducatif et convivial qui correspond traditionnellement au temps du midi. Cette pause doit être considérée comme un moment éducatif où l'enfant découvre la vie en collectivité.

Des ateliers ludiques et éducatifs seront proposés sur ce temps méridien (entre 12h et 14h). *Ils seront encadrés par des animateurs, des éducateurs sportifs, des associations, des prestataires, dans les locaux scolaires ou infrastructures extérieures (salle de sport, etc.).*

## Les ateliers périscolaires :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis



Activités découvertes et de projets autour de 4 thématiques :

> **Graines d'artistes, Bien dans mon corps, J'apprends autrement et Petit citoyen**

## Les activités multisports

Les lundis, mardis et jeudis



**Aller** : Accompagnement des enfants en bus vers les sites sportifs / **Pas de retour bus**

**prévu** : Récupération des enfants à 18h par les familles directement sur le site sportif.

**La date et le lieu pour les inscriptions vous seront communiqués sur le Kiosque Famille.**

## Les espaces libres

**Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, après le goûter**, proposition d'animation d'espaces libres. Ouverture et animation de différents espaces adaptés aux besoins de l'enfant afin que chacun puisse évoluer librement et à son rythme.

# Modalités d'inscriptions pour l'accueil périscolaire (matin et soir)

---

**LE MATIN ET MIDI :** *Sans inscription.*

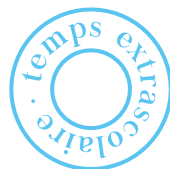
**LE SOIR :**

- **En maternelle**, le parent précise la présence journalière de son enfant soit en arrivant à l'école (feuille à cocher), soit en APS en informant l'animateur d'accueil.
- **En élémentaire** : Les familles vont recevoir une fiche de pré-inscription qui doit être retournée à l'enseignant afin de recueillir les prévisions d'inscription de chaque enfant. Les services pourront ainsi identifier si l'enfant est inscrit en APS, ou s'il doit aller au portail de l'école. La présence notée de l'enfant servira donc à l'enseignant pour la base d'appel de la classe (du CP au CM2).

*Pour toute modification de la pré-inscription le parent doit adresser une note écrite à l'enseignant et à l'accueil périscolaire.*

## Modalités d'inscriptions pour les vacances et les mercredis

---



### JOURNÉES MERCREDIS ET VACANCES

Accueil des enfants le matin : **de 7h15 à 9h**

Départ des enfants : **de 16h30 à 18h30** (*fermeture de l'accueil*).

Si votre enfant est inscrit en demi-journée, l'accueil ou la récupération ne pourra s'effectuer qu'entre **11h30 et 12h** (avant le repas) ou entre **13h30 et 14h** (après le repas). En dehors de ces horaires les structures seront fermées au public.

#### Modalités d'inscriptions vacances et mercredis :

Une réservation est obligatoire dans un délai défini, en fonction des places disponibles.

**Réservation via le Kiosque Famille :**

<http://bruges.kiosquefamille.fr>

**Réservation à l'accueil des familles**

La réservation vaut présence aux Accueils de Loisirs et donc paiement de la (des) journée(s). Toute absence devra être aussitôt signalée auprès de l'Accueil Famille. Pour permettre l'annulation de la facturation, un justificatif valable (certificat médical, attestation employeur, contrat de travail) devra nous parvenir avant la fin du mois.

#### Réunions infos rentrée aps/alsh

**La date et le lieu vous seront communiqués sur le Kiosque Famille.**



*Les lieux d'accueils ALSH pendant les vacances peuvent être différents de ceux du mercredi. (Voir infos kiosque famille)*

## Écoles et groupes scolaires

### > Secteur Centre-ville

- **Élémentaire Olympe de Gougues**  
2, rue du Carros  
Directrice : **Sophie AUVINET PINAUDEAU**  
T 05 56 16 48 73

- **École maternelle Pablo Picasso**  
Avenue de Verdun  
Directeur : **Jérôme FORGET**  
T 05 56 28 21 78

### > Secteur Prévert

- **Élémentaire Jacques Prévert**  
46 avenue Jean Jaurès  
Directrice : **Béatrice VOGEL**  
T 05 56 50 65 17
- **Maternelle Jacques Prévert**  
46 bis avenue Jean Jaurès  
Directrice : **Sylvie LAUDE DE HAUT**  
T 05 56 50 83 36

### > Secteur La Marianne

- **Groupe scolaire La Marianne**  
3 allée du Brion  
Directrice : **Sandrine SANINE**  
T 05 56 16 03 21

### > Secteur Frida Kahlo

- **Groupe scolaire Frida Kahlo**  
28 rue du Réduit  
Directrice : **Karine JUNCA-PERRUCHOT**  
T 05 56 16 64 38

### > Secteur Arc-en-ciel

- **Groupe scolaire Arc en Ciel**  
53 rue Jean Claudeville  
Directeur : **Dominique COLAS**  
T 05 56 80 83 31

Retrouvez les coordonnées des Associations de Parents d'Élèves sur [www.mairie-bruges.fr](http://www.mairie-bruges.fr) rubrique « Associations »

## Organisation du service accueil périscolaire et de loisirs

**APS/ALSH maternel « L'île aux Enfants »**  
16, rue Théodore Bellemer  
Directeur : **Clément MOREAU**  
T 05 56 28 13 03

**APS/ALSH « Olympe de Gougues »**  
2, rue du Carros  
Directrice : **Céline PEYROT**  
T 05 56 16 71 95

**APS/ALSH « Jacques Prévert »**  
42, avenue Jean Jaurès  
Directrice : **Natacha COLDER**  
T 05 56 16 71 75

**APS/ALSH « La Marianne »**  
3, allée du Brion  
Directrice : **Dominique THIBAudeau**  
T 05 56 16 77 68

**APS/ALSH « Arc-en-ciel »**  
51, rue Jean Claudeville  
Directrice : **Aurélié MASSIEU**  
T 05 56 16 48 85

**APS/ALSH « Frida Kahlo »**

## Accueil Familles

**Coordonnées Accueil Familles**  
**Elodie PERRIN** : 05 56 16 48 86  
**Sacha HUREAU** : 05 56 16 80 63  
[e-scolaire@mairie-bruges.fr](mailto:e-scolaire@mairie-bruges.fr)  
[e-periscolaire@mairie-bruges.fr](mailto:e-periscolaire@mairie-bruges.fr)

**Coordonnées Régies**  
(paiement factures périscolaires et Alsh) :

**Sandrine DUTHIL** : T 05 56 16 48 51  
**Marie-Claire PLUTUS** : T 05 56 16 80 77  
[mespaiements@mairie-bruges.fr](mailto:mespaiements@mairie-bruges.fr)

**Responsable du service Vie Scolaire** :  
Fanchon HUBERT T 05 56 16 84 28

**Responsable du Service ALSH/APS** :  
Florence SÉVERAC T 05 56 16 71 94

**Adjointe du Service ALSH/APS** :  
Laetitia ROUMAS T 05 56 16 48 64

**Responsable du service restauration**  
Anthony LASTENNET : T 05 56 16 80 91

**Responsable Pôle Education**  
Sylvie BROUILLET : T 05 56 16 84 23